

<https://enseignants.se-unsa.org/Devenir-prof-doc-temoignages-de-reclassement>



Enseignants de l'Unsa

Reclassement comme professeur documentaliste : Avez-vous demandé l'aide du SE-Unsa ?

- Je suis... - Prof de lycée - collègue - Je suis professeur documentaliste -
Date de mise en ligne : mardi 10 décembre 2019

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

Témoignages

De nombreux professeur.e.s documentalistes ont occupé d'autres fonctions dans l'Éducation nationale, avant de passer le cap, notamment par le biais du CAPES interne. Comment faire reconnaître votre ancienneté pour votre carrière et pour votre mobilité ?

Le reclassement est un art subtil qui demande à prendre en compte des paramètres variés, qui vont du type de concours passé à l'attention aux dates de contrats, en passant par la connaissance des grilles indiciaires. Si vous estimez avoir été lésé.e dans le calcul de votre reclassement par l'administration, n'hésitez pas à contacter vos sections SE-Unsa qui adresseront vos dossiers à nos spécialistes. A compter de la réception de votre arrêté de reclassement, vous avez en effet deux mois pour déposer un recours gracieux. Mais vous avez tout intérêt à apporter les arguments nécessaires à la prise en compte de votre demande de révision. Pour cela, l'expertise du SE-Unsa est essentielle.

Comment se passe le reclassement? 3 collègues témoignent.

Céline,
professeure documentaliste, ex-professeure des écoles

«Professeur des écoles depuis 2002, je me suis d'abord inscrite à une mise à niveau en documentation grâce au Plan Académique de Formation en 2015. L'année suivante, j'ai bénéficié d'un congé de formation durant lequel j'ai suivi une préparation au Capes Interne de documentation à l'issue duquel j'ai obtenu le Capes.

Suite au reclassement, j'ai retrouvé l'échelon que j'avais lorsque j'étais professeur des écoles et gardé mon ancienneté.

Mon salaire n'a pas diminué au début car en attendant mon reclassement, j'avais conservé mon indice. Mon salaire est donc resté inchangé.

Le reclassement m'a également aidée pour les mutations grâce au barème attribué pour l'échelon.»

Audrey,
professeure documentaliste, ex-contractuelle

«J'ai été AED pendant deux ans, puis aide-documentaliste une année, et enfin, contractuelle pendant six ans. J'ai ensuite signé un CDI en tant que professeur documentaliste non titulaire en 2016. Puis, j'ai passé et obtenu le Capes de documentation en 2017.

Au début, j'étais à l'échelon 1. En novembre j'ai été reclassée à l'échelon 4, avec une ancienneté de 9 mois et 5 jours. Je pensais que ce n'était pas un très bon reclassement, mais finalement, en comparant avec le rythme d'avancement d'avancement normal, je suis satisfaite.»

Elodie,
professeure documentaliste, ex-AED

«Avant d'obtenir le concours, j'étais assistante d'éducation à temps plein.

Reclassement comme professeur documentaliste : Avez-vous demandé l'aide du SE-Unsa ?

J'ai fait mon dossier de reclassement en septembre 2017 au début de mon année d'enseignant stagiaire et j'ai eu le résultat courant janvier 2019. J'ai alors vérifié mon reclassement auprès du syndicat, le SE-Unsa. J'ai touché le rappel en janvier en même temps que mon arrêté de reclassement : je suis passée directement échelon 3 et mon avancement à l'échelon 4 et 5 va être plus rapide (un an au lieu de deux ans).

Ce reclassement a été utile et comptabilisé dans les points pour les mutations, j'occupe un poste définitif dans un petit lycée professionnel à Bapaume, j'en suis très satisfaite.

Globalement, le reclassement m'a permis d'avoir un petit coup de pouce au niveau du salaire et d'avancer dans ma carrière plus rapidement. Ça permet aussi d'être reconnu comme ancienne AED et de faire valoir une certaine expérience dans l'éducation.»